



COMMUNICATION

PROTECTION DES MARQUES

Le but

La marque est un élément essentiel de la réputation d'une entreprise : c'est la marque qui la fera connaître, par elle que les clients et plus généralement le public la remarqueront et retiendront son existence. Quels que soient les produits et services proposés par l'entreprise, les clients leur attribueront d'instinct les valeurs que véhicule la marque : il est donc essentiel que la marque soit facile à retenir, **PORTEUSE DE VALEURS** actuelles et sûres, et que dans tous les pays du monde, elle puisse **REPRÉSENTER L'IMAGE** que l'on veut associer au produit ou à l'entreprise.

Encore faut-il, à une époque où la mondialisation est aussi celle de la **CONTREFAÇON**, que la marque soit bien protégée pour que personne ne la copie ou ne la détourne à son profit.

Notre apport

Compte tenu de l'importance de la marque d'une entreprise, ou des différentes sous-marques qu'elle entend utiliser pour ses gammes de produits, un regard extérieur et expert est essentiel. Pour que la marque soit protégée, il faut tout d'abord qu'elle réponde à certains critères qui la rendent « protégeable » : un mot commun de la langue française ne pourra pas constituer une marque protégée. Il faut ensuite connaître les subtilités des **LÉGISLATIONS FRANÇAISES** et étrangères – et non seulement dans les pays où la vente peut s'étendre, mais aussi dans ceux où la contrefaçon semble envisageable.

Notre prestation

De l'identification précise des valeurs que l'entreprise entend défendre à la définition de la marque dans les différents pays, des sensations auditives et visuelles qu'elle apporte, à son image graphique et à la définition du plan d'action qui l'imposera définitivement, Innovaxiom conseille votre entreprise.

Innovaxiom conduira toutes les démarches nécessaires pour vérifier que la marque choisie n'empiète pas sur une autre déjà déposée, et pour que la marque soit enregistrée et protégée dans tous les territoires où elle sera active.

Une marque est aussi un élément du **PATRIMOINE DE L'ENTREPRISE** : les marques s'achètent et se vendent. Dans ce domaine aussi, Innovaxiom peut vous conseiller.

Au terme de l'action

L'entreprise et ses produits seront dotés d'une appellation, d'une identité, d'un ensemble de propriétés dans lesquelles le public les identifiera facilement, et leur attribuera intuitivement les valeurs que vous souhaitez affirmer. Votre marque sera légalement protégée, ce qui vous assure un atout de poids contre les tentatives de contrefaçon.